



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
DU 11 DECEMBRE 2008
DU LYCEE COLLEGE ECOLE FRANÇAIS CHARLEMAGNE DE POINTE-NOIRE, CONGO**

Après avoir prononcé les formules traditionnelles de bienvenue et fait le constat que le quorum des participants était atteint, Monsieur le Proviseur a procédé à l'ouverture du Conseil d'Établissement du premier trimestre de l'année scolaire 2008/2009 à 18h30 précises.

Il a d'abord présenté les excuses des membres conviés qui lui avaient par avance fait part de leurs empêchements à assister au conseil, puis a procédé à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un assistant secrétaire, non sans rappeler que les tâches de secrétariat ne doivent pas incomber aux mêmes personnes. Des membres élus se sont portés volontaires ; Messieurs Vauchel, représentant des personnels enseignants et Domoraud, représentant des parents d'élèves.

L'ordre du jour fixé, ayant été approuvé à l'unanimité, un tour de table de présentation des membres de droit et des membres nouvellement élus a été effectué.

Les présentations individuelles faites, il a été alors procédé à un vote sur le règlement interne du conseil d'établissement, dont copie avait été fournie à chaque participant. Cette version du règlement interne a été approuvée à l'unanimité des participants.

Monsieur le Proviseur a présenté le projet d'établissement dont copie avait été fournie aux participants. Un débat s'est instauré à propos de ce projet quant au nombre et à la diversité des actions présentées, Monsieur le Proviseur a précisé que ce document était le reflet fidèle du travail de réflexion mené par les enseignants, les élèves et les parents et que le recensement des propositions d'actions a été effectué par les groupes de pilotage. Monsieur le Proviseur a alors rappelé que le projet d'établissement était un document servant de cadre de référence pour les futures actions à entreprendre et qu'« il incombera au conseil du second degré de fixer annuellement les actions précises qui devront être réalisées pour l'enseignement secondaire, comme il incombera au conseil des maîtres de fixer les actions annuelles pour l'enseignement fondamental ».

Après passage au vote, le projet d'établissement a été adopté par neuf voix favorables contre deux voix défavorables et deux abstentions.

Deux projets de sorties éducatives ont, par la suite, été présentés. Le premier, élaboré par trois enseignants des disciplines sportives, est un échange sportif associant trois établissements français : ceux de Pointe-Noire, Brazzaville et, ce qui est nouveau cette année, de Kinshasa. Ce projet, centré sur les sports collectifs (foot, basket et hand-ball), le tennis ainsi que l'athlétisme, concerne les élèves sportifs des classes de quatrième, troisième et de seconde. Après vote, le projet a été adopté à l'unanimité. Le second, élaboré par des enseignants des sciences de la vie et de la terre, est en continuité avec le projet réalisé l'année scolaire précédente. Il est centré sur la découverte du milieu géologique et écologique de la région de Pointe-Noire, par des élèves des classes de première du lycée de Brazzaville. Après vote, le projet a été adopté à l'unanimité.

Un point d'information sur les aménagements des travaux de réfection entrepris et à entreprendre a alors été apporté par Monsieur le Proviseur. Il a rappelé que le revêtement de la salle de motricité ainsi que la réfection d'un escalier avaient été faits, que deux nouvelles salles de cours d'anglais avaient été aménagées, et que deux salles de cours avaient été rénovées (tous ces travaux ayant eu lieu sur le site de l'école primaire), que la surface du préau de la cour A avait été bitumée sur le site du lycée. En ce qui concerne la mise en réseau des salles de SVT du lycée, demandée par les enseignants, il a donné l'assurance que des travaux seraient effectués en empruntant sur la ligne budgétaire des crédits pédagogiques alloués à chaque discipline.

.../...

Site web : www.lycee-charlemagne.org - B.P 1256 - Pointe-Noire – République du Congo (Brazzaville)

Lycée collège : Portable : 00.242. 516.14.90 (secrétariat) ; télécopie (via email sur Paris) : 01.53.01.37.41 ;

email : secretariat@lycee-charlemagne.org ; email : secretariat2@lycee-charlemagne.org ; Email : compta1@lycee-charlemagne.org ; email : compta2@lycee-charlemagne.org ;

Portable : 00.242. 529.51.11 (vie scolaire) ; email : viesco@lycee-charlemagne.org

Ecole Primaire : Portable : 00.242. 523.08.44 ; Email : dire.ecole@lycee-charlemagne.org ;

Coordonnées téléphoniques actuellement en dérangement : Lycée collège : 00.(242).94.20.33/94.77.33; télécopie : 00.242.94.43.96 ; École primaire : téléphone / fax : 00.242.94.15.38 ;

Email comité de gestion : cgcharlemagnepnr@yahoo.fr

Madame la Directrice de l'école primaire a pris ensuite la parole pour faire le compte-rendu du conseil d'école. Elle a principalement insisté sur le travail fait par les groupes de pilotage sur les grandes orientations suivantes : le travail sur la maîtrise de la langue, le retard et les absences, et la gestion de la récréation. Elle a précisé que les deux premières orientations ont fait l'objet d'axes de travail plus spécifiques : un axe sur le développement de la citoyenneté et un axe sur le rayonnement et la vie de l'école française, auquel vient se joindre un axe spécifique sur les sciences et les démarches expérimentales. Elle a également fait part du changement d'horaire occasionné par l'introduction des heures d'aide personnalisée aux élèves en difficulté ainsi que du changement de zone géographique de rattachement de l'école pour les formations. A compter de la rentrée 2009, le Congo fera partie d'une zone géographique couvrant la Somalie, le Burundi, la République de Djibouti, le Soudan et la RDC. Une requête lui a été faite par des enseignants du secondaire de bien vouloir choisir une autre date pour la fête des sciences que la date retenue par le lycée pour la journée des sciences, de manière à ce que les parents ayant des enfants dans les deux établissements puissent participer aux deux manifestations, sans être contraints de faire un choix.

En ce qui concerne les questions diverses, les élèves ont souhaité un changement de fournisseur de petits pains, car ils ont remarqué que les viennoiseries étaient insuffisamment cuites. Ils ont également souhaité que les bacs à savon des toilettes soient réparés et que soient mises à leur disposition deux fontaines d'eau. Monsieur le Proviseur a pris bonne note de leurs demandes mais a répondu que dans l'attente d'un assainissement complet de la bache à eau et d'une déclaration positive du service de contrôle des eaux en ce sens, le service de vente de petites bouteilles d'eau mis en place resterait de rigueur.

Puis, les représentants des parents d'élèves ont interrogé l'assistance sur les nouvelles orientations de la réforme de l'enseignement des classes de seconde. Monsieur le Proviseur, ainsi que les délégués des personnels enseignants du secondaire, ont répondu que pour l'instant, ils n'avaient aucune information précise à leur communiquer et qu'ils n'avaient que les grandes orientations rendues publiques jusqu'à présent par le Ministère : découpage de l'année en deux semestres, horaires d'enseignement répartis en 21 heures d'enseignement général et six heures d'enseignement modulaire. Monsieur le Proviseur a annoncé qu'une réunion d'information aux parents des élèves des classes de troisième serait programmée lorsque l'Administration sera en possession des directives ministérielles concernant la réforme.

Enfin, des parents ont manifesté leur inquiétude sur l'avenir de la qualité de l'enseignement dispensé au lycée français Charlemagne, devant le peu d'empressement des professeurs titulaires à accepter des postes au Congo en remplacement des contrats résidents vacants. Monsieur le Président du comité de gestion de l'école a rappelé qu'un effort particulier avait été fait pour rendre le séjour attractif aux contrats résidents. Conscient qu'un des points les plus dissuasifs à la venue des résidents étant le coût élevé des loyers en centre ville, Monsieur le Consul général de France à Pointe-Noire a pris la parole pour nous informer que ce souci était bien pris en compte et que des propositions seraient faites par le poste très prochainement.

Un délégué des personnels enseignants a remercié le comité de gestion pour le geste fait en faveur des résidents, mais a rappelé que les contrats locaux, absolument indispensables à la bonne marche de l'école française, attendaient eux aussi un geste. Monsieur le proviseur a assuré qu'il ferait tout son possible pour recruter des résidents sur les postes à pourvoir en faisant des annonces par voie de presse en France.

Après la désignation des membres composant le conseil du second degré par les seuls participants concernés, la séance a été close à 20 heures 30 par le « verre de l'amitié ».

Les secrétaires de séance,

Monsieur Domoraud Hervé

Monsieur Vauchel Jean-Pierre

Le Président du conseil d'établissement,

Monsieur Deconinck Guy